



Avis de désignation des membres parents d'un élève au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Nom du centre de services scolaire : Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

À noter : Le comité de parents doit désigner au plus tard le 1^{er} juin, pour chacun des districts du centre de services scolaire, les membres parents d'un élève qui siégeront au conseil d'administration.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie	District
11	Membre parent d'un élève	1
12	Membre parent d'un élève	2
13	Membre parent d'un élève	3

2 – Qualités requises chez les membres parents d'un élève

- Être parent d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire.
- Être membre du comité de parents et satisfaire à l'un des deux critères suivants :
 - siéger au conseil d'établissement d'une école située dans le district où il pose sa candidature¹;
 - être représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et être parent d'un enfant handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquente une école située dans le district où il pose sa candidature.

3 – Conditions d'éligibilité des membres parents d'un élève

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

4 – Motif d'inéligibilité des membres parents d'un élève

(*Loi sur les élections scolaires*, articles 21.3 et 21.4)

Sont inadmissibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;

¹ Un parent d'un élève qui n'est plus membre du comité de parents peut soumettre sa candidature pour le renouvellement de son mandat au conseil d'administration du centre de services scolaire en tant que membre parent d'un élève pourvu qu'un de ses enfants fréquente encore l'école dont il était membre du conseil d'établissement.

- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

5 – Période de mise en candidature

Jusqu'au 30 avril 2023.

6 – Comment soumettre sa candidature

Toute mise en candidature doit se faire dans les délais prévus par le règlement et doit contenir notamment les éléments suivants :

- Nom et coordonnées
- Poste convoité
- Attestation des qualités et des conditions d'éligibilité
- Motifs soutenant la candidature

Les candidats sont également invités à prendre du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie](#) avant de proposer leur candidature.

Pour toute question à l'égard de ce processus, vous pouvez écrire au comité de parents : comitedeparents@cssdgs.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement complémentaire : candidaturesCA@cssdgs.gouv.qc.ca

7 – Pour plus d'information

Secrétaire générale : Nathalie Marceau

Adresse : 50, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 4V3

Téléphone : 514 380-8899, poste 3917

Courriel : candidaturesCA@cssdgs.gouv.qc.ca

Signature : 
kathlyn morel (30 mars 2023 08:59 EDT)

Directrice générale

Donné à La Prairie, le 15 avril 2023